



Carrières de Pompignan
French Stones

DDTM

Service Environnement et Forêts

Unité Forêt-DFCI

89 r Weber

30907 NIMES CEDEX 2

Réf : Consultation Publique Demande Autorisation Défrichement

Objet : Réponse Observations du public

Pompignan, le 12 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Suite à la consultation publique qui s'est déroulée du 10 septembre au 10 octobre 2018 pour la demande de défrichement sur la commune de Pompignan et en réponse aux observations, je souhaite répondre point par point.

Zone d'exploitation

Dans un premier temps il convient de rappeler que les procédures d'instruction sont en cours avec deux sujets à dissocier : défrichement d'un côté avec une consultation publique et ICPE carrière avec enquête publique qui n'a pas encore eu lieu. Ainsi, le nouvel arrêté préfectoral d'autorisation carrière n'est pas effectif à ce jour.

Il en est de même des mesures compensatoires qui sont prévues : les éléments seront portés dans le dossier carrière dont l'enquête publique sera programmée ultérieurement.

A propos de la piste qui relie la carrière « Lascans Nord » à la carrière « Lascans Sud ».

C'est un hors sujet pour plusieurs raisons :

- 1/ Cette zone est en dehors de celle de la Demande d'autorisation de défrichement.
- 2/ Cette piste est un ancien chemin de charrettes de carriers sur laquelle la société CARRIERES DE POMPIGNAN n'a fait que passer (entre 2015 et 2017) avec des véhicules pour éviter la route. Il y a eu ni terrassement, ni apport de matériaux, ni enrobé, etc...
- 3/ Depuis juillet 2017, cette piste n'est plus utilisée car il n'y a plus d'activité sur la carrière de « Lascans Sud », dont l'autorisation se termine début 2020.

PJ : photo sortie Lascans Sud direction nord

Il en est de même de la piste mentionnée de l'autre côté de la RD25.

- 1/ Cette zone est encore plus éloignée de celle de la Demande d'autorisation de défrichement.
- 2/ Cette piste longe la route pour la même raison à savoir de ne pas circuler sur la route avec les véhicules de travail. Il y a eu ni terrassement, ni apports de matériaux, ni enrobé sur cette piste...

PJ : photo milieu de piste

Carrières de Pompignan – Rue de Sauve – 30170 – POMPIGNAN – Tél – Fax :04 66 77 23 69

SIRET 441 155 553 00015 – R.M. 441155553 RM 300 – APE 0811Z

FR29 441 155 553

S. C

Paysage

En ce qui concerne les clôtures :

1/ Terrains concernés en dehors de la demande d'autorisation de défrichage.

2/ L'entreprise a obtenu deux permis de construire pour ces clôtures qui délimitent des propriétés privées (cf. documents joints).

Il apparaît délicat de considérer qu'un grillage à moutons n'est pas adapté dans un paysage de campagne.

PJ : photo + DP clôture AB55 + DP clôture AP58

Faune et Flore

Les mailles du grillage à mouton mis en place au niveau des clôtures ont une section carrée de 15x15 cm (mesure in-situ par Monsieur Cres le 11/10/2018). Cela ne constitue donc pas un obstacle aux passages de reptiles même au Lézard ocellé. En effet, les dimensions indiquées dans le courrier (55 à 70 cm) correspondent à la longueur et non à la largeur de l'animal.

Quant à la mention de l'exploitation de 4ha en dehors de l'arrêté préfectoral, il y a confusion entre ce qui est autorisé, ce qui a été « exploité par erreur » et ce qui est demandé dans le cadre du dossier en cours d'instruction. Sur ces "4 ha", il s'agit surtout de la zone "atelier" qui ne fait pas partie de la future zone d'extraction mais qui est désormais intégrée dans la future zone ICPE de la demande déposée cet été.

Nuisances sonores

En ce qui concerne les opérations de défrichage, celles-ci seront de courte durée.

Pour ce qui est de l'activité carrière (hors sujet ici mais puisque la question est posée nous y répondons) : seule la partie extraction va être plus proche car le traitement (atelier) ne sera pas déplacé. L'extraction à la haveuse et fil diamant est moins bruyante que l'atelier qui découpe au disque diamant. Des mesures de bruits ont été effectuées cet été lorsque l'atelier tournait au maximum. Elles ne font pas apparaître de problématique particulière.

Respectueusement,

Sébastien CRES, Gérant.

